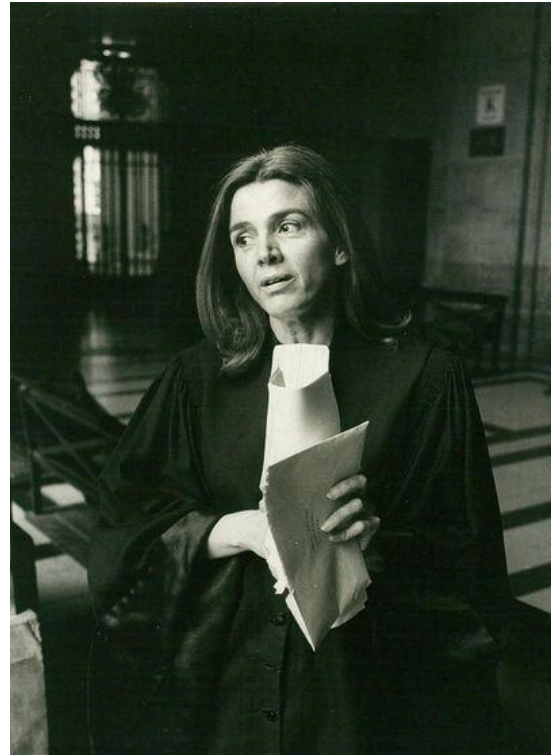


Gisèle Halimi

Gisèle Halimi est une avocate, militante, et femme politique franco-tunisienne, est connue pour avoir défendu des militants FLN pendant la guerre d'Algérie et son combat pour la libéralisation de l'avortement.

Gisèle Halimi (née Zeiza Taïeb) voit le jour le 27 juillet 1927 à La Goulette, en Tunisie dans une famille traditionaliste. Ses parents qui espéraient un garçon mirent quelques semaines à avouer la naissance de leur fille à leurs proches. Dès son plus jeune âge, elle est frappée des inégalités inter-familiales entre elle et ses frères. Cela marque le début de sa volonté de combat pour les égalités entre les sexes. De plus, elle est traumatisée par son propre avortement "barbare" lors de ses 19 ans. Elle arrive à Paris en 1945 pour étudier le droit (elle obtient son diplôme en 1948) et dès le début de sa carrière, Gisèle se bat pour l'indépendance de son pays ainsi que celle de l'Algérie.



En 1960, elle devient l'avocate de Djamila Boupacha, une militante du FLN accusée d'avoir posé une bombe à Alger en 1959. Après s'être fait arrêtée, cette militante fut torturée et violée par les soldats de l'armée française. Avec le soutien de Simone de Beauvoir, elle réussit à mobiliser l'opinion publique sur la torture en Algérie et les entraves à la justice que celles-ci constituent. Suite aux accords d'Evian, Djamila Boupacha est amnistiée en 1962 (les charges contre elle sont officiellement abandonnées).

Gisèle Halimi s'est aussi fait connaître lors du procès Bobigny en 1972 dans lequel elle a assuré la défense de Marie-Claire Chevalier, une jeune femme qui avait avorté après un viol (ainsi que sa mère : Michèle Chevalier accusée de l'avoir aidée, voir incitée). Elle décide de faire de ce projet une tribune et de mobiliser l'opinion publique, soutenue une fois de plus par Simone de Beauvoir et d'autres personnalités telles que des médecins, des écrivains ou des intellectuels. A la fin du procès, Marie-Claire est relaxée (ce qui signifie qu'elle est déclarée non-coupable) mais sa mère reçoit une amende de 500 francs avec sursis. Ce procès est très important car il a contribué à faire évoluer l'opinion publique et à renforcer le mouvement en faveur du droit à l'IVG et la criminalisation du viol.

A 44 ans, Gisèle Halimi signe le manifeste des 343 de Simone de Beauvoir qui réclame le droit à l'avortement.

En 1981, elle devient également députée à l'assemblée nationale et continue de défendre les droits civiques en prenant position contre la peine de mort et la dépénalisation de l'homosexualité.

Fondatrice de l'association « Choisir la cause des femmes » et membre actif d'ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), elle a toujours lié son action à la défense d'une démocratie plus inclusive et respectueuse des droits fondamentaux.

Gisèle Halimi décède le 28 juillet 2020. Son héritage reste celui d'une femme qui a su allier engagement juridique, militantisme et politique pour faire avancer la démocratie et les droits humains en France et au-delà.